

PETR du Segréen
Réunion du comité syndical
du mercredi 21 décembre 2022 à 20h30

PROCES-VERBAL

La présidence de la séance est assurée par Madame Patricia MAUSSION en sa qualité de Présidente.

La Présidente ouvre la séance et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

EPCI	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ABC	AILLERIE	Pierre	X Arrivé à 20h40			
CCVHA	BELLIER POTTIER	Marie-Françoise			x	
CCVHA	BONHOMMET	Jacques	x			
CCVHA	BOURCIER	Michel		x		Jean-Pierre BRU
ABC	BROSSIER	Daniel	x			
CCVHA	BRU	Jean-Pierre	X Arrivé à 20h45			
ABC	CHAUVEAU	Carine	x			
ABC	CHAUVIN	Bruno	x			
ABC	CHERE	Nicolas		x		Pierre-Marie HEULIN
CCVHA	CHEVROLLIER	Pascal	X Arrivé à 20h39			
ABC	COQUEREAU	Geneviève	x			
CCVHA	CRUBLEAU	Pascal	x			
CCVHA	DRIANCOURT	Marc-Antoine		x		Marilyne LEZE
CCVHA	ESNAULT	Joël	x			
ABC	ESNAULT	Pierrick	x			
CCVHA	FOUCHER	Juanita		x		
CCVHA	FOUCHEREAU	Marie-Ange	x			

ABC	GALON	Yannick	x			
ABC	GAUDIN	Hervé		x		Yannick GALON
CCVHA	GLEMOT	Etienne	x			
ABC	GRIMAUD	Gilles		x		Pierrick ESNAULT
CCVHA	GUICHARD	Virginie		x		Marie-Ange FOUCHEREAU
ABC	GUINEHEUX	Christophe	x			
ABC	HEULIN	Pierre-Marie	x			
CCVHA	LANGLAIS	Véronique	x			
CCVHA	LEZE	Maryline	x			
ABC	MARSAIS	Thérèse	x			
ABC	MAUSSION	Patricia	x			
CCVHA	MENARD	Dominique	x			
CCVHA	MUHAMMAD	Nooruddine	x			
CCVHA	PAGIS	Jean		x		Pascal CRUBLEAU
ABC	PENVEN	Daniel	x			
CCVHA	PETITEAU	Frédéric		x		
ABC	PROD'HOMME	Anny		x		
CCVHA	RIOU	Yamina		x		
ABC	ROBERT	Anaël		x		
ABC	ROISNET	Valérie			x	
ABC	ROUSSEZ	Olivier		x		
CCVHA	SANTENAC	Rachel	x			
ABC	SARAROLS	Isabelle			x	
Personnes invitées	HAMARD	Marie-Jo			x	
	LARDEUX	Jean-Louis	x			

**PRESENTS (quorum 21) : 21 présents à 20h30
22 présents à 20h39
23 présents à 20h40
24 présents à 20h45**

**Nombre de votants : 27 votants à 20h30
28 votants à 20h39
29 votants à 20h40
31 votants à 20h45**

Secrétaire de séance : Rachel SANTENAC

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

- 16 novembre 2022

Vote du Comité syndical	
POUR	27 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

1. Ecole de musique – Présentation Maryline LEZE

a. Bilan de la rentrée 2022-2023

Madame Maryline LEZE, Vice-présidente, présente un bilan de rentrée de l'Ecole de musique de l'Anjou bleu.

Monsieur Yannick GALON s'interroge quant au nombre croissant de départs d'enseignants en cours d'année. Le directeur de l'école de musique indique que les écoles de musique font face à une véritable crise de recrutement des enseignants. Dans ce contexte, les propositions les plus intéressantes en matière d'évolution de carrière priment.

Madame Maryline LEZE rappelle que des problématiques identiques sont rencontrées dans les communes.

b. Vente d'instruments de musique

Madame Maryline LEZE, Vice-présidente, expose que l'Ecole de musique possède 3 contrebasses dont elle n'a plus l'utilité.

Lors du Comité Syndical du 21/09/22, il était proposé de vendre ces instruments à l'école de musique de Chemillé pour un montant total de 1500€.

Le Comité syndical avait décidé de reporter sa décision sur cette question en attendant une estimation professionnelle de ces 3 contrebasses.

2 prestataires ont été sollicités pour estimer les instruments :

- Lutherie Bauer (Angers) pour un montant de 1 680€
- Fany Bourel Luthier (Chemillé) pour un montant de 1 700€

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE RETENIR l'estimation de Fany Bourel Luthier,**
- **D'APPROUVER la vente de 3 contrebasses à l'école de musique de Chemillé pour un montant de 1700€**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

2. Planification territoriale : AURA- avenant à la convention 2022-2024 – Présentation Patricia MAUSSION

Madame la Présidente présente un projet d'avenant à la convention cadre avec l'AURA pour les missions qui seront à réaliser en 2023.

Le montant de la participation du PETR (21 750€) est identique à 2022.

Le projet d'avenant est joint à la convocation.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER l'avenant 2023 à la convention triennale 2022-2024 entre l'AURA et le PETR du Segréen.**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

3. Office de Tourisme – Présentation Pierrick Esnault

a. Bilan de la saison

Monsieur Pierrick ESNAULT, Vice-président, présente un bilan de saison de l'Office de Tourisme.

Monsieur Christophe GUINEHEUX souhaite savoir si l'Office de Tourisme a connaissance de retours quant à la satisfaction des personnes venues sur le territoire. La directrice de l'office de tourisme indique que les qualités relationnelles, d'accueil et de visite sont très appréciées. Il y a cependant quelques remarques au niveau de la signalétique, les touristes ayant parfois du mal à trouver leur chemin pour se rendre sur un site.

b. Convention avec la commune de Segré-en-Anjou-Bleu dans le cadre du dispositif « Vis ma vie »

Monsieur Pierrick ESNAULT, Vice-président, expose que le partenariat « Vis ma vie » consiste en l'organisation de journées d'immersion pour les agents qui souhaitent découvrir un métier dans un autre service ou une autre collectivité du territoire. Les objectifs finaux sont définis au regard des attentes de l'agent et de la collectivité : découverte des missions, des conditions d'exercice, des responsabilités, de l'environnement de travail, complémentarité avec les missions exercées par l'agent dans sa collectivité d'origine, montée en compétences...

Dans ce cadre l'Office de tourisme a été sollicité par la commune de Segré-en-Anjou bleu pour accueillir l'un de ses agents le 18/01/23.

Il s'agit d'une convention tri partite entre l'Office de Tourisme, la commune et l'agent.

La convention est jointe à la convocation.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la convention pour l'accueil d'un agent de la commune de Segré-en-Anjou bleu dans le cadre du dispositif « Vis ma vie »**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

4. Mine Bleue – Présentation Patricia MAUSSION

a. Bilan de la saison

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, présente le bilan de la saison à la Mine Bleue.

b. Demande de subvention FNADT

Madame Patricia MAUSSION, Présidente, expose que dans le cadre du plan Destination France et de la mesure "Valoriser et renforcer une offre d'ingénierie touristique pour les territoires", la Mine bleue a déposé un dossier pour l'"Accompagnement de la démarche de médiation du patrimoine ardoisier".

Etant entendu qu'il convient de développer des outils de médiation du patrimoine ardoisier sur le site de la Mine bleue afin d'étoffer l'offre de visite actuelle, il est proposé de solliciter le FNADT selon le plan de financement présenté ci-après.

Pour mémoire, il est rappelé qu'il y a quelques années, une réflexion pour la mise en œuvre d'une démarche globale de médiation du patrimoine ardoisier sur le site de la Mine bleue a été initiée.

En effet, aujourd'hui la découverte de la Mine bleue est principalement centrée sur la visite guidée à 126m sous terre, une démonstration de fente d'ardoise à l'ancienne et une exposition en libre accès présentant des portraits de mineurs.

Il s'agit donc, sur le moyen terme, d'étoffer l'offre existante avec des scénographies pour offrir aux visiteurs une vision complète de l'extraction d'ardoise, des origines à nos jours.

Le patrimoine de la Mine bleue, tant à 126 mètres sous terre qu'en surface, sera valorisé à travers des outils de médiation adaptés au plus grand nombre. Ils prendront notamment la

forme de panneaux explicatifs, de saynètes avec mannequins, de photos anciennes en grand format sous forme de bâches, ...

La médiation à travers des aménagements en surface

Pour compléter la visite actuelle, la mise en œuvre d'outils de médiation en surface a pour objectifs :

- ✧ De proposer aux visiteurs de poursuivre leur découverte du monde ardoisier, de l'origine du schiste ardoisier à la confection d'ardoise de couverture.
- ✧ De valoriser des principaux sites ardoisiers ayant été exploités en Anjou et en Sud Mayenne
- ✧ De proposer des outils abordables par le plus grand nombre, incluant un niveau de lecture pour les enfants.

Ces outils seront répartis par zones dont le nom s'inspire de la vie du site ardoisier.

La médiation en fond de mine : illustration du discours de visite

La découverte de la mine à 126m sous terre se fait uniquement au moyen d'une visite guidée.

Les visiteurs empruntent un ascenseur pour atteindre le début de la visite, puis un petit train minier sur une distance d'environ 800m avant d'entamer un parcours pédestre.

Aujourd'hui, il s'agit de renforcer le discours de visite à 126m sous terre en créant des supports d'illustration tout au long du parcours, de rendre la visite plus « visuelle ».

L'objectif est de permettre au visiteur une meilleure compréhension de l'histoire de l'exploitation ardoisière à travers l'exemple de la mine de la Gâtelière et par le biais de la contextualisation de l'histoire du site.

Ces outils seront disposés aux différents points d'intérêt et serviront de support à la visite guidée.

Le projet devrait démarrer le 1^{er} janvier 2023 et s'achever le 31 décembre 2024.

Le coût des aménagements est estimé à 53 083.86€.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Aménagements en surface		Subvention FNADT	49 998.00€	80%
Aménagement de la zone d'accueil	28 545.92€	PETR du Segréen	12 499.50€	20%
Création d'une palissade et de panneaux présentant les sites ardoisiers	8 134.68€			
Création de silhouettes métalliques	9 413.64€			
Création de panneaux et bâches explicatifs	5 546.35€			
Illustration de la visite à 126m sous terre				
Création de 8 panneaux explicatifs	1 972.00€			

Création de 3 panneaux explicatifs	1 344.40€			
Création de bâches explicatives	974.20€			
Sonorisation de 2 chambres d'exploitation et de la galerie retour	6566.31€			
TOTAL	62 497.50€	TOTAL	62 497.50€	100%

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la demande de subvention FNADT pour la mise en œuvre d'outils de médiation du patrimoine ardoisier sur le site de la Mine bleue**
- **D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire**

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

5. Finances – Présentation Etienne GLEMOT

a. Constitution de provisions comptables pour créances douteuses

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose que pour le budget principal, une créance douteuse de 216,00 € est répertoriée car relative à un débiteur en liquidation judiciaire.

Pour le budget Office de tourisme une créance de 143,20 € est répertoriée et concerne le même redevable. Une autre créance douteuse de 45,00 € est répertoriée pour ce même budget.

Par simplification et compte tenu du nombre restreint de restes à recouvrer, il est proposé que toute créance de plus de 22 mois non recouvrées au 31 octobre fera l'objet d'un provisionnement à 100%.

Par conséquent, pour 2022 la dotation aux provisions pour créances douteuses sera de :

- 216,00 € sur le budget principal
- 188,20 € sur le budget Office de tourisme

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la constitution de provisions comptables pour créances douteuses**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

b. Décision modificative pour le budget principal

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente la modification suivante pour le budget principal :

DEPENSES

Article	Service	Fonction	Libellé	Montant
6156	COMM	020	Maintenance	- 1 300,00 €
6288	DIVERS	020	Autres services extérieurs	- 13 100,00 €
6512	COMM	020	Droits d'utilisation – informatique en nuage	+ 1 300,00 €
6512	DIVERS	020	Droits d'utilisation – informatique en nuage	+ 13 100,00 €
6817	DIVERS	020	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 216,00 €
022	DIVERS	01	Dépenses imprévues	- 216,00 €
TOTAL				0,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER la décision modificative pour le budget principal**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

c. Décision modificative pour le budget Office de Tourisme

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, présente la modification suivante pour le budget Office de Tourisme :

DEPENSES

Article	Service	Fonction	Libellé	Montant
6817	DIVERS	020	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 188,20 €
022	DIVERS	01	Dépenses imprévues	- 188,20 €
TOTAL				0,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** la décision modificative pour le budget Office de Tourisme
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

d. Durée d'amortissement

Monsieur Etienne GLEMOT, Vice-président, expose :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Le passage à l'instruction comptable M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement, qui est défini dans l'article R.2321-1 du CGCT.

Dans ce cadre, les collectivités procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art,
- des terrains (autre que les terrains de gisement),
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition,
- des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et arbustes),
- des immeubles non productifs de revenus.

Il n'y a pas l'obligation d'amortir les réseaux et installations de voirie.

Les durées d'amortissement des immobilisations correspondent à leur durée probable d'utilisation.

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis. Cette disposition est une nouveauté puisque sous le régime de la nomenclature M14, le PETR du Segréen calculait le montant de ses dotations aux amortissements selon la règle de l'année pleine : début des amortissements au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

L'amortissement au prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de services qui sont attachés au bien. Pour les subventions d'équipement versées, par mesure de simplification, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation, la collectivité peut retenir la date d'émission du mandat.

Ce changement de méthodologie comptable relatif au prorata temporis s'applique uniquement sur les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023 sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissement commencés sous l'ancienne instruction M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet des biens.

Néanmoins, la méthode dérogatoire consistant à amortir en « année pleine » peut être maintenue pour certaines immobilisations dans la mesure où l'impact sur la production de l'information comptable n'est pas significatif.

Dans ce cadre il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et d'aménager cette règle :

- Pour les biens de faible valeur, dont le coût unitaire est inférieur à 1500,00 € TTC. Ces biens seront amortis à compter du 1^{er} janvier N+1.
- Pour les biens faisant l'objet d'un suivi globalisé (un même numéro d'inventaire annuel par catégorie de biens de la même famille). Ces biens seront amortis à compter du 1^{er} janvier N+1.
- Pour les biens acquis après le 31 octobre de l'année N, compte tenu du faible impact budgétaire sur l'exercice et pour faciliter la clôture de l'exercice. Ces biens seront amortis à compter du 1^{er} janvier N+1.

Les subventions obtenues seront amorties sur la même durée que le bien concerné, si ce dernier est amorti.

Il est proposé d'adopter les biens à amortir et les durées d'amortissement sur le PETR du Segréen, pour la nomenclature comptable M57, comme suit :

Objet	Durée
Logiciels	2 ans
Voitures	8 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans
Mobilier	10 ans

Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	10 ans
Téléphones mobiles et smartphones	2 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage – ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	10 ans
Equipement de garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	20 ans
Autres équipements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abri	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction
Documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Subvention d'équipement versée (a : pour des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises, non mentionnées aux b) et c))	5 ans maximum
Subvention d'équipement versée (b : pour des biens immobiliers ou des installations)	30 ans maximum
Subvention d'équipement versée (c : pour des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...))	40 ans maximum
Aménagement pour réouverture Mine bleue	20 ans

Il est proposé au Comité syndical :

- **DE FIXER les biens et les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 comme précisé dans le tableau ci-dessus.**
- **D'APPLIQUER la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2023 en retenant comme point de départ de l'amortissement la date de mise en service de l'immobilisation ou la date d'émission du mandat pour les subventions d'équipement versées.**

- **DE DEROGER à l'amortissement au prorata temporis :**
 - Pour les biens de faible valeur, dont le montant unitaire est inférieur à 1500,00 € TTC. Ces biens seront amortis à compter du 1^{er} janvier N+1.
 - Pour les biens faisant l'objet d'un suivi globalisé (un même numéro d'inventaire annuel par catégorie de biens de la même famille). Ces biens seront amortis à compter du 1^{er} janvier N+1.
 - Pour les biens acquis après le 31 octobre de l'année N, compte tenu du faible impact budgétaire sur l'exercice et pour faciliter la clôture de l'exercice. Ces biens seront amortis à compter du 1^{er} janvier N+1.
- **D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Vote du Comité syndical	
POUR	31 voix
CONTRE	0 voix
ABSTENTION	0 voix

6. Compte rendu des décisions de la Présidente – Présentation Patricia MAUSSION

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation donnée par le Comité syndical :

N°	Date	Objet
22 – 79	21/11/2022	Renforcement de l'équipe Mine bleue – Recrutement d'Amandine LEBLOND chargé d'accueil et évènementiel, du 26/11/2022 au 25/11/2023
22 – 80	22/11/2022	Ecole de musique – Emprunt de matériel à l'association ATIPYKDREAM pour un projet d'IMS sur Ombrée d'Anjou
22 – 81	25/11/2022	Modification des tarifs 2022 de la boutique de la Mine bleue
22 – 82	08/12/2022	Renforcement de l'équipe Mine bleue – Recrutement d'Antoine BILLIET, guide-animateur, du 16/01 au 15/11/23
22 – 83	08/12/2022	La Mine bleue – Accueil d'une stagiaire pour développer la communication du site
22 – 84	12/12/2022	Renouvellement du contrat de Manon BOUVET, coordinatrice du CLIC, du 04/01/2023 au 03/01/2024

7. Questions diverses

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une réunion des services du PETR s'est tenue le 5 décembre. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur différentes missions et d'informer les agents de modifications liées aux ressources humaines.

L'école de musique a proposé un temps d'animation et les échanges se sont conclus par un moment de convivialité autour d'un buffet de produits locaux faisant le lien avec le Projet Alimentaire de Territoire.

La secrétaire de séance,
Rachel SANTENAC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Santenac', written over a horizontal line.